



Pièces justificatives à fournir
pour une demande d'ouverture des droits à l'assurance maladie
des Scientifiques Chercheurs titulaire d'un « passeport talents »

L'ensemble des documents sera à transmettre par mail dès l'arrivée en France du chercheur et de sa famille à l'adresse suivante :

SRH.ref-dem-acc@alsace.cnrs.fr

- **Justificatifs d'identité et de séjour**

- Visa long séjour (VLS) portant la mention "passeport talent" ou "passeport talent-famille",
- ou la carte de séjour pluriannuelle portant la mention "passeport talent" ou "passeport talent-famille",
- ou un visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) portant la mention "passeport talent" ou "passeport talent-famille"

ET

- Page du passeport comportant les éléments relatifs à l'identité

- **Justificatif d'état civil**

- Une copie intégrale de l'acte de naissance, extrait d'acte de naissance avec filiation, un extrait d'acte de naissance plurilingue ou toute autre pièce établie par un consulat (certificat original de naissance, fiche individuelle d'état civil...) authentifiée par un cachet lisible *

- **Justificatif de statut**

- La convention d'accueil signée avec le CNRS

- **Relevé d'identité bancaire**

- RIB personnel avec numéro IBAN (compte ouvert en France)

***Sont recevables les pièces établies dans l'une des langues suivantes :** albanais, allemand, anglais, danois, croate, espagnol, finnois, hongrois, italien, letton, lituanien, néerlandais, norvégien, polonais, portugais, roumain, slovaque, suédois, tchèque et turc.

Si la pièce d'état civil n'est pas établie dans l'une des langues précédemment citées, elle doit être impérativement traduite soit par un traducteur ou interprète figurant sur les listes des juridictions françaises (Tribunal de grande instance, Cour d'appel, Cour de cassation), soit par l'ambassade ou le consulat de France du pays où l'acte a été dressé.

Aucune autre traduction ne sera acceptée. Les pièces d'état civil n'ont pas à répondre à l'obligation de légalisation ou d'apostille.

Pièces à fournir pour sa famille le cas échéant

Conjoint(e)

- **Justificatifs d'identité et de séjour**

- Visa long séjour (VLS) portant la mention "passeport talent" ou "passeport talent-famille",
ou la carte de séjour pluriannuelle portant la mention "passeport talent" ou "passeport talent-famille",
ou un visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) portant la mention "passeport talent" ou "passeport talent-famille"

ET

- Page du passeport comportant les éléments relatifs à l'identité

- **Justificatif d'état civil**

Une copie intégrale de l'acte de naissance, extrait d'acte de naissance avec filiation, un extrait d'acte de naissance plurilingue ou toute autre pièce établie par un consulat (certificat original de naissance, fiche individuelle d'état civil...) authentifiée par un cachet lisible *

- **Justificatifs de statut (en cas d'exercice d'une activité professionnelle)**

- Contrat de travail ou bulletin de paie

- **Relevé d'identité bancaire**

- RIB personnel avec numéro IBAN (compte ouvert en France)

ou le formulaire d'autorisation de remboursement à tiers

Enfant(s)

- **Justificatifs d'identité et de séjour**

Pièce d'identité ou passeport

- **Justificatif d'état civil**

Une copie intégrale de l'acte de naissance, extrait d'acte de naissance avec filiation, un extrait d'acte de naissance plurilingue ou toute autre pièce établie par un consulat (certificat original de naissance, fiche individuelle d'état civil...) authentifiée par un cachet lisible *

